

Réflexions d'un artisan de la réforme

Céline Séguin

À l'approche du colloque sur le Rapport Parent, le Journal a rencontré l'un de ses principaux artisans, l'éminent sociologue Guy Rocher, professeur à l'Université de Montréal et docteur *honoris causa* de notre institution. Dans son antre qui sent bon les vieux livres, le grand homme, affable et généreux, s'est prêté avec chaleur au jeu des confidences sur l'époque qui a vu naître notre système d'éducation moderne.

Le début de l'aventure

En 1960, lorsque le ministre Paul Gérin-Lajoie approcha le jeune professeur pour siéger à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, ce dernier fut le premier surpris. «J'ai d'abord refusé en invoquant que l'éducation n'était pas mon champ. *Je ne cherche pas des experts mais des gens capables d'écouter et d'apporter un regard neuf*, a rétorqué Gérin-Lajoie. Et c'est ainsi que je suis devenu le benjamin de la Commission, aux côtés d'un curé et d'une religieuse, guère plus vieux que moi.»

La composition de la Commission, admet le sociologue, n'avait rien de très représentatif. «Nous venions presque tous du privé : des universitaires, des gens d'Église, des hommes d'affaires... Aujourd'hui, on crierait au scandale, mais à l'époque, personne ne s'est offusqué.» Cela n'a pas empêché la Commission, présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent, d'abattre un boulot titanesque, les objectifs étant de taille : «repenser l'ensemble du système d'éducation, de la pré-maternelle à l'éducation des adultes, dans la perspective d'un Québec en train de se moderniser».

D'abord pressenti pour un mandat de deux ans, les commissaires siégèrent de 1961 à 1966, deux jours par semaine, en alternance à Montréal ou à Québec. Ils ont étudié quelque 300 mémoires, organisé des audiences publiques dans différentes villes, visité des établissements d'enseignement en Europe, commandé des recherches, rencontré des spécialistes et tenu plus de 400 séances de discussion. Le fruit de leurs travaux – le fameux Rapport Parent – représente un total de 1 500 pages (cinq volumes) et formule près de 600 recommandations. Ouf!

La tornade Parent

À la lumière du volumineux Rapport, la réforme de l'éducation prit des allures de révolution. «Tout a été bouleversé : le rôle de l'Église, les structures administratives, le financement, la pédagogie, les institutions, dont certaines ont disparu, tels les collèges classiques, tandis que d'autres, les maternelles, les polyvalentes et les cégeps, ont vu le jour.»

Visionnaires les commissaires? «Nous étions portés par de nombreuses réflexions. L'éducation était

le sujet de l'heure. Aujourd'hui, c'est la santé : on se sent tous malades. Eh bien à l'époque, on se sentait tous sous-scolarisés!» Par ailleurs, il est vrai que la Commission a fait preuve d'audace et d'originalité. «Personne n'avait revendiqué la création d'un ministère de l'Éducation responsable de tout. Ceux qui avaient été le plus loin préconisaient un ministère pour financer et administrer mais pas pour enseigner. Quand le Rapport est arrivé, ce fut la surprise générale!»

Évidemment, des résistances se sont manifestées, dont celles de l'Église. «Un des derniers mémoires présentés fut celui de l'Assemblée des évêques qui prônait essentiellement le statu quo. Après leur départ, Mgr Parent, qui avait subi des pressions, nous a soufflé: *Ils vont être surpris ceux-là!* D'autres membres du Haut clergé nous ont aussi appuyés, dont le Cardinal Léger et Mgr Roy. C'était l'époque où se préparait Vatican II et le climat d'alors – jamais retrouvé depuis Jean XXIII – permettait à ces hommes d'être à l'aise avec l'esprit du Rapport.»

De grands succès...

Aux yeux de Guy Rocher, l'égalité d'accès à l'école demeure la plus grande réussite de la réforme Parent. Les grands gagnants de cette démocratisation, dit-il, sont les filles. «Il y a 50 ans, les jeunes femmes avaient peu de chances de poursuivre des études de leur choix. Pour elles, la voie était tracée : les instituts familiaux ou les écoles de secrétaires et d'infirmières. Aujourd'hui, la présence des femmes se fait sentir par

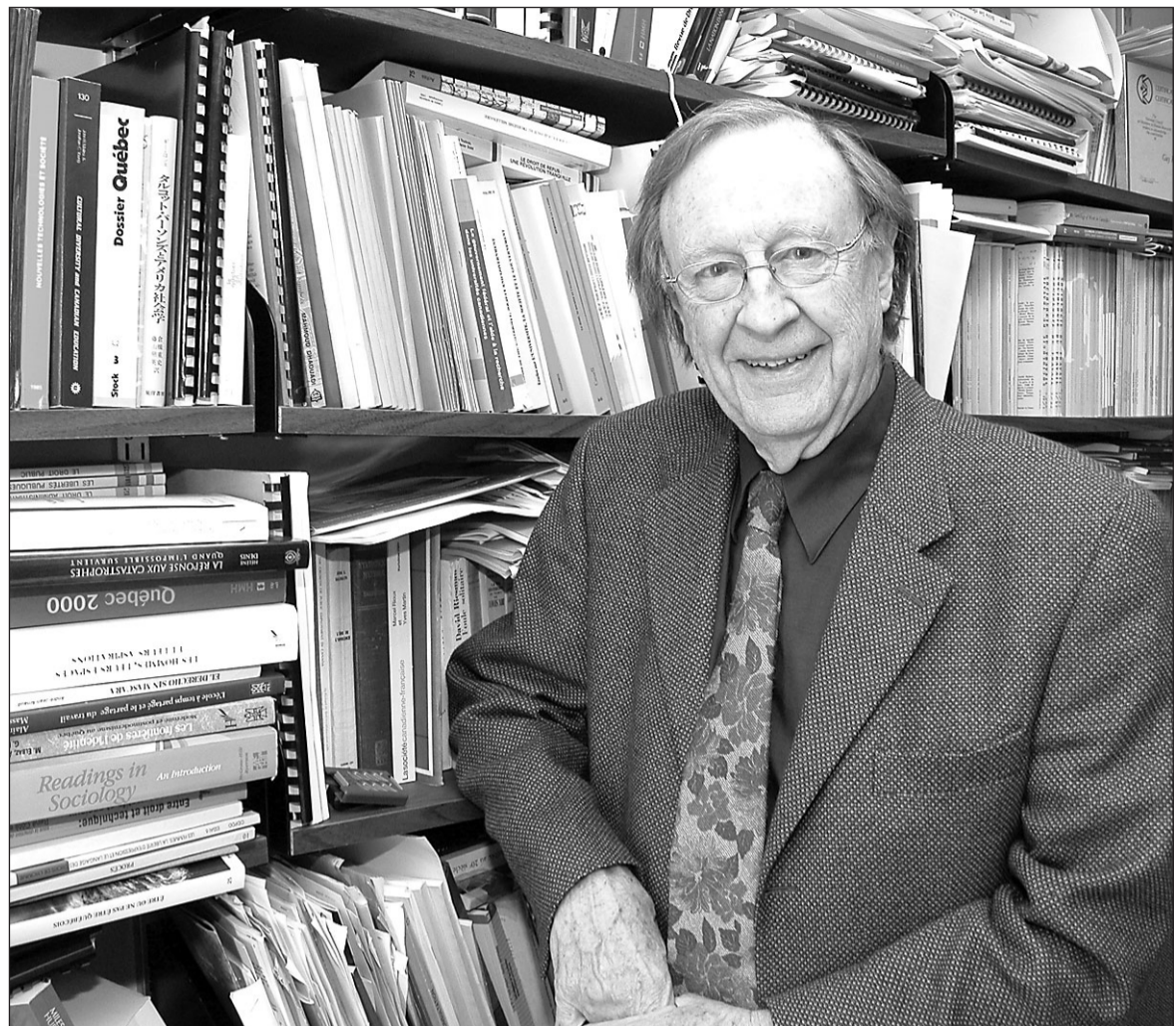


Photo : Michel Giroux

Guy Rocher, professeur de sociologie à l'Université de Montréal.

... et des revers

Selon M. Rocher, les commissaires ont cru à tort qu'il serait possible de passer très rapidement à l'enseignement actif au primaire. Rétrospectivement, le sociologue croit qu'il aurait fallu procéder par «poches» de changement. «En Angleterre, on a réuni, au sein de mêmes écoles, les interve-

«Quand on parle des collèges classiques, on oublie de dire que 75 à 80 % de la clientèle décrochait...»

tout. Cela a changé profondément la société québécoise, d'une manière qu'on n'a pas encore assez analysé à mon avis.»

Autre important succès, l'unification du secteur public, de la maternelle à l'université. «Autrefois, c'était un réseau complètement fragmenté, sans aucune passerelle. Quand on parle des fameux collèges classiques, on oublie de dire que 75 à 80 % de la clientèle décrochait avant l'obtention du diplôme! Pour ceux-là, le retour était impossible. Aujourd'hui, les jeunes peuvent rattraper, au secondaire, au cégep ou à l'Université, car on a mis en place un système souple qui permet des passages, des virages, des allers-retours.»

nants favorables aux pédagogies actives, pour ensuite miser sur l'effet d'entraînement. Ici, nous avons confronté nos enseignants les plus dynamiques aux forces d'inertie. En procédant ainsi, on a brûlé des énergies et plein de bonne volonté.»

Autre revers : la recommandation visant à maintenir l'enseignement privé – et à continuer à le subventionner – à la condition qu'il soit intégré et complémentaire au système public. «Quelle naïveté! Très vite, le secteur privé est devenu LE compétiteur. Si bien que le système public est apparu comme un secteur de deuxième ordre. La principale raison – personne n'ose la dire! – c'est qu'il est démocratique. Il accepte tous les élèves, n'écrème pas, ne renvoie personne. Or, dès que l'on s'op-

pose au privé, si parfait, on reçoit un déluge d'insultes. Il y a là beaucoup de snobisme et d'illusions. La supériorité du privé, on ne l'a pas démontrée!»

Outre la revalorisation du secteur public de l'enseignement, M. Rocher privilégie diverses pistes pour l'avenir : procéder à une laïcisation complète de l'école et en faire un véritable lieu civique et moral; repenser et promouvoir l'enseignement collégial; et surtout, éviter les réformes en pièces détachées.

En matière d'innovation pédagogique, Guy Rocher souhaiterait voir

se multiplier les écoles alternatives. «Hélas, on leur fait la vie dure. Pourtant, ces laboratoires cherchent à créer des milieux de vie stimulants. On y fait appel aux ressources des élèves et au plaisir d'apprendre auprès d'enseignants à qui on laisse une marge d'initiative. Or, le système ne veut pas cela. Ni le ministère, ni les commissions scolaires, ni les syndicats. Tout doit venir d'en-haut et la récente réforme n'y a rien changé», de conclure le professeur ●

DIX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT PARENT

- Nomination d'un ministre de l'Éducation responsable de promouvoir et de coordonner l'enseignement à tous les degrés;
- Création du Conseil supérieur de l'éducation;
- Développement d'un réseau d'écoles maternelles publiques, mixtes et gratuites, destinées aux enfants de 5 ans d'abord, puis à ceux de 4 ans;
- Mise en place d'un enseignement élémentaire d'une durée de six ans;
- Mise en place d'un cours secondaire s'étendant de la 7^e à la 11^e année et organisation de l'enseignement dans des écoles polyvalentes;
- Établissement d'un niveau d'études, d'une durée de deux ans après la 11^e année, qui soit nettement distinct à la fois du cours secondaire et l'enseignement supérieur;
- Adoption d'une politique de développement de l'enseignement supérieur, touchant en particulier l'accueil des effectifs à prévoir, la création de nouveaux établissements et le financement de la recherche;
- Respect de la diversité des options religieuses des parents et des élèves;
- Adoption d'une politique d'accueil plus efficace à l'endroit des nouveaux Canadiens désirant pour eux-mêmes ou leurs enfants une éducation française;
- Reconnaissance de l'entière liberté des jeunes filles quant au choix d'un métier ou d'une occupation professionnelle.
- **Et plus de 500 autres...**